MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal
Du 22 septembre 2016

L'an deux mille seize et le 22 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.
Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes, BOILLON, CHAMBON, DELTEIL, GUICHARD, MILLS, TAURAN, PARDO
Ms AUNAC (20H45), BEZY, GERVAIS, GIORDANA, MAITRE, PIERASCO.
Procurations : DENIS à GUICHARD, JOFRE à PIERASCO
Secrétaire de séance : Joëlle DELTEIL

- Le compte rendu du 28 juin est adopté à l'unanimité après la modification suivante : Mme GUICHARD était présente.

1) SAUR / COMPTE D'EXPLOITATION 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte d'exploitation de la SAUR FRANCE pour l'année **2015.**
La taxe s'élève à la somme de **47 398.30** €.
La rémunération de la SAUR est de **1 368. 75** €, celui des impayés de **155.38 €**

2) BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – VIREMENT ET REVISIONS DE CREDITS

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
Intégration des frais topographiques au bien 018 - tvx rue de la Brèche		
D 2156-041 : Matériel spécifique d'exploitat°	+ 3 565.00 €	
R 203 : Frais d'études, de R&D et frais.		+ 3 565.00 €
Virements de crédits pour amortissement		
D 023 : Virement à section investis.	- 3.820.00 €	
R 021 : Virement section exploitation		- 3 820.00 €
D 6811 : Dotations aux amortissements	+ 3 820.00 €	
R 2812 : Agenc., aménagements de terrains		+ 795.00 €
R 28156 : Matériel spécifique d'exploit.		+ 3 025.00 €

Le conseil accepte.

3) RECUPERATION DE FRAIS MAISON QUINTARD

Monsieur le Maire rappelle au conseil la procédure de Péril sur le bâtiment cadastré AB 262. Le conseil décide d'émettre un titre pour chaque membre de l'indivision d'un montant de 1 139.62 €.

4) CONVENTION LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL – CANTINE SCOLAIRE

Depuis le 1er septembre le service cantine est préparé et livré en liaison chaude par l'EHPAD de LAUZERTE.
Il convient de procéder à des analyses alimentaires et des contrôles de surfaces qui peuvent être réalisés par le laboratoire vétérinaire départemental.
Le protocole est conclu pour une période de 12 mois reconductible par période annuelle.
Le coût par trimestre est de 65.94 € HT. Le conseil accepte la proposition décrite et autorise le Maire à signer la convention.

5) TARIF PLAQUE JARDIN DU SOUVENIR

La dispersion des cendres au jardin du souvenir est gratuite mais la plaquette portant les nom et prénom ainsi que les années de naissance et de décès est obligatoire, montant fixé à 50 €.
Vu la complexité de la démarche pour récupérer la plaquette gravée, il est proposé que ce soit la commune qui se charge de la gravure.
Les Pompes Funèbres Duthil propose un forfait de 25 € payé sur facture, ce qui porterait le coût total de la plaquette à 75 €.
Le conseil municipal accepte la proposition.

6) PROPOSITION ACHAT PARTIE CHEMIN LIEU-DIT ROUCHET / M. DEN BAKKER

Monsieur le Maire signale au conseil qu'il a reçu de Monsieur DEN BAKKER, une proposition d'achat d'une partie du chemin au lieu-dit Rouché, bordant les parcelles F 893, 878 et 890 afin d'accéder à ses parcelles.
Après s'être rendus sur place, il s'avère qu'il y a d'autres possibilités d'accès aux parcelles qui ne se trouvent donc pas enclavées.
Le conseil décide de ne pas vendre le chemin.

7) PARCELLE LIEU-DIT BOUXAC /EHPAD

L'EHPAD veut recéder à la commune le jardin arboré situé sur la parcelle 645 situé à l'entrée de l'établissement.
Madame Chambon demande à quoi va nous servir ce terrain ?
Sur le principe, le conseil municipal accepte la proposition, reste à en fixer les modalités.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE :

- N° 14 : SIGNATURE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE- MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LAUZERTE

  Vu le besoin de déposer dans les délais contraints imposés par l'Etat (mois de juin ou septembre 2016) un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local FSIPL,

  Vu la consultation simplifiée par courrier (marché estimé à moins de 15000 €) des bureaux d'études suivants envoyée le 12 avril 2016 :
  - UCE M LACHAUD Stéphane Urbaniste et créateur d'espaces 9 place Lalaque 82000 MONTAUBAN
  - ATELIER 2 AU Mme UNAL DE CAPDENAC Marie 34 bis chemin du chapitre 31100 TOULOUSE
  - SOGEXFO 47 rue de l'inondation 82 200 MOISSAC et son cocontractant SARL COMPLEMENT TERRE 203 avenue des Etats-Unis 31 200 TOULOUSE

  Signature d'un marché avec le bureau d'étude SOGEXFO et de son cocontractant Sophie HOCHART paysagiste concepteur Complément Terre : à 14 740 € HT (17 688 € ttc), les autres bureaux d'étude n'ayant pas fait d'offre suite aux courriers de consultation envoyés le 12 avril 2016.

- N° 15 : signature avenant marché camping – lot 8 électricité
  SARL CORRECH montant 2834.61 € HT soit 3 401.53 € TTC

- N° 16 : signature avenant marché camping – lot 9 plomberie sanitaire
  G TECH montant 4088.94 € HT soit 4906.73 € TTC

- N° 17 : signature avenant marché camping – lot 6 menuiserie bois
  SARL LAUNES LEBRETON montant 1 740.00 € HT soit 2088.00 € TTC

- N° 18 : signature avenant marché camping – lot 10 carrelage faïence

JOFRE ENTREPRISE montant 1290.00 € HT soit 1548.00 € TTC

❖ N° 19 : signature avenant négatif marché camping – lot 01 gros œuvre
ETS LUVISUTTO montant - 1.50 HT soit -1.80 € TTC

❖ N° 20 : mise à disposition de locaux et de matériels à l'association ACAP
les 6, 7 et 8 août pour les nuits de Lauzerte.

❖ N° 21 : signature MAPA fourniture repas en liaison chaude cantine scolaire
avec EHPAD La Médiévale Argentée de Lauzerte, pour une durée de 3 ans :
- repas élèves : 3.08 HT soit 3.25 TTC
- repas adultes : 3.35 HT soit 3.53 TTC

QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire signale qu'il est nécessaire de faire le Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Il demande aux conseillers de faire des postes de travaux afin d'identifier les risques sur la commune et de déterminer, en cas de risque, le rôle de chacun par secteur.

- Mme CHAMBON :
  - demande quand la croix du chemin du Coudounié sera finie.
  - demande pour les jeux d'enfants, qui a pris la décision de l'emplacement, le coût et s'il y a eu une subvention.

- M. MAITRE demande que le terrain de M. MILLARD, à côté de l'église des Carmes, soit entretenu.

- Mme CHAMBON :
  - parle du manque d'entretien du village, du débordement des poubelles et soulève le problème de fauchage.
  - demande pourquoi le camping est fermé.
  Monsieur le Maire expose le problème. Réouverture du camping au 1er avril 2017.

- M. GERVAIS demande si la propriété de M. BROCARD est en zone de loisirs.

- M. PIERASCO demande la possibilité de mettre un point d'eau en bas du cimetière.

- M. GERVAIS demande si un scrutin est organisé en mairie pour les primaires.

- M. PIERASCO dit qu'une association de pétanque va se reconstituer. Il faudrait prévoir de remettre en état le boulodrome.

La parole est donnée à l'assistance :

- M. PARDO :
- demande pourquoi il y a un portique à Vignals ? Le maire explique que c'est pour des raisons de sécurité et pour les camions.
- signale que les branches des platanes de la départementale accrochent les camions de paille qui se répand sur la route. Demande s'il serait possible d'élaguer les arbres.

Levée de séance : 22h05